

Département
MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation 29 octobre 2024

Date d'Affichage
29 octobre 2024

Objet de la délibération

No 2024-100214

Urbanisme
Avis sur le projet du parc éolien du Bois
Chantret

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Catherine RUIZ COLLAS, Valérie PRIEUR, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Sabine MARY, Jérémy ARAQUÉ.

Absents représentés : Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON, Stéphane PAQUET pouvoir à Jean-Paul COLMONT, Christine GUIMAREY pouvoir à Jean-Pierre SCHANG, Tristan RUIZ pouvoir à Catherine RUIZ COLLAS

Absent excusé : Pascal HOURLIER

Secrétaire de séance : Coralie ADNOT

Vu l'article L2121-21 du CGCT,

Vu les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-24 et R.512-14 du Code de l'environnement relatifs aux enquêtes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 07 OCTOBRE 2024 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le parc éolien du Bois Chantret du lundi 04 novembre 2024 à 14h00 au vendredi 06 décembre 2024 inclus à 17h00,

Vu le dossier d'enquête publique transmis pour avis à la commune de Montmirail,

Considérant que ce projet de parc éolien est présenté par la SEPE du Bois Chantret, filiale de la société Alterric Sarl en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien de 6 éoliennes et 2 postes de livraison,

Considérant que l'enquête publique aura lieu du 04 novembre 2024 à 14 heures inclus au vendredi 06 décembre 2024 à 17 heures ,

Considérant que M. le Préfet de La Marne sollicite l'avis du conseil municipal, dans le cadre de cette enquête publique, conformément au Code de l'environnement,

Un tiers des membres présents sollicite le vote à bulletin secret. Après dépouillement des bulletins de vote, il est constaté :

7 votes pour 8 votes contre 11 Blancs

Le conseil municipal vote contre le projet du parc éolien du Bois Chantret, à la majorité des votes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

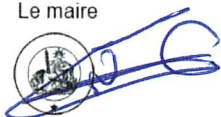
051-215103557-20241105-del2024-100214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

Le maire



Etienne DHUICQ

Maire

